

Séance du 12 Juin 2003

L'an deux mil trois le douze Juin à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU, 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, Quatrième Adjoint, Mme Martine CUEFF, Cinquième Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN M. Jacques TILLY, M. Michel LE ROY

Absents : Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, M. Romain QUERE,

Procurations : M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Juin 2003

Date de Publication : 13 Juin 2003

Secrétaire : Pierre LE DILAVREC

<u>Objet</u> : Digitalisation du cadastre : participation communale

Après avoir délibéré favorablement le 6 Mars 2003 la commune s'est engagée le 28 Avril dernier dans la démarche de numérisation du cadastre, en signant la convention de numérisation proposée par la Direction Générale des Impôts et la Communauté d'Agglomération du Pays de Morlaix.

Cette convention ne concernant que les droits d'usage sur le cadastre, le conseil doit aujourd'hui se prononcer sur la participation financière de la commune à hauteur de 15% du montant estimé de l'opération totale. La part de la commune est ainsi aujourd'hui évaluée à 1347 €. Ce montant est obtenu en se basant sur le coût moyen par parcelle constatée sur le département (1,83 €). Le calcul est pondéré en fonction de : la population, du potentiel fiscal par habitant, du coût par parcelle et de la superficie de la commune.

Cette somme sera à régler à la fourniture du cadastre numérisé de la commune (2004 ou 2005)

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette participation financière de la commune: avis favorable à l'unanimité.